

COUPE Victor Syre par équipes

ELO < 1600

Article 1:

Le règlement appliqué est celui de la Coupe Loubatière sauf lorsqu'il est en contradiction avec les articles 2 à 5 du présent règlement.

Article 2: Déroulement de la compétition.

Cette compétition est ouverte aux équipes des clubs d'Ile de France. Elle se déroule sur un Week-end à une date prévue au calendrier de la Ligue.

Pour pouvoir participer à la coupe Victor Syre, une équipe doit s'inscrire avant la date limite prévue au calendrier de la Ligue.

La compétition se déroule en un seul lieu, sauf contrainte technique exceptionnelle.

Les appariements seront communiqués à tous les Clubs au moins une semaine avant le début de la compétition. Tout club n'ayant pas reçu de « convocation » 5 jours avant la date prévue pour la rencontre, doit en informer le responsable de la Coupe.

Le non-respect de cette procédure interdit tout recours ultérieur de l'équipe concernée.

Article 3: Elo.

Les Joueurs doivent avoir un Elo inférieur ou égal à 1599 (Elo de Mai).

Article 4: Appariements, horaires, cadence.

La Coupe Victor Syre se joue au système suisse en 5 rondes, sauf si le nombre d'équipes inscrites est insuffisant (dans ce cas l'arbitre de la rencontre déterminera, avec l'accord du directeur de la coupe, une autre méthode d'appariement en 5 rondes)

La cadence est de 61 minutes KO par joueur (cadence FIDE/FFE).

Les lieux et horaires seront communiqués aux équipes inscrites par le Directeur de la Coupe.

Article 5: Feuille de match.

Le nombre de joueurs composant une équipe n'est pas limité. Mais la liste ordonnée par ordre Elo des 4 premiers joueurs servira de base au calcul des appariements en cas d'utilisation du système Suisse.